

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

N°2023-CM11DEC-10

FINANCES : Tarifs municipaux 2024 – Espace 2000 – Célestin BLÉVIN

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L’an deux mil vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 04 décembre, s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Héléna VANAERT, M. Julian EVENO, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Michelle LE PETIT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Frédéric ANDRÉ, M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO

Pouvoir remis : Mme Michelle LE PETIT à M. Lionel FROMAGE, M. David GEFFROY à M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, M. Moran GUILLERMIC à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. À cet effet, il rapporte que la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », qui s’est réunie le 1^{er} décembre 2023, propose une augmentation de l’ordre de 10 % environ des tarifs de locations et de prestations de la Salle Espace 2000 - Célestin Blévin. Cette augmentation se justifie par les augmentations des tarifs du gaz et de l’électricité au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d’appliquer les tarifs suivants, pour 2024, tels que ci-dessous :

Forfait MARIAGE : 8h00 à 2h00 du matin	
Tarifs TTC valables toute l’année / Application du tarif horaire majoré après 2h00 du matin	
Salle B + Office + Hall ou loges	Configuration maxi 120 personnes
Particuliers extérieurs à Grand-Champ	825,00 €
Particuliers habitant Grand-Champ	550,00 €

Associations, particuliers et entreprises GRÉGAMISTES et agents de la commune					
Salle	Forfait 1/2 journée 8h/13h ou 14h/19h	Forfait 8h-19h	Forfait 19h-2h	Tarif horaire journée 2h max.	Tarif horaire nuit après 22h
Salle A + B + Hall	510,00 €	1 021,00 €	765,00 €	103,00 €	166,00 €
Salle A + Hall	380,00 €	633,00 €	510,00 €	78,00 €	115,00 €
Salle B + Hall	207,00 €	334,00 €	312,00 €	42,00 €	58,00 €
Hall (forfait 4h)	155,00 €				
Hall (forfait horaire)	52,00 €				

Associations, particuliers et entreprises GRÉGAMISTES et agents de la commune

Autres tarifs de location	2024
Office et/ou chambre froide	103,00 €
Gradins	90,00 €
Forfait loges	62,00 €
Tapis de danse	146,00 €
Forfait autres salles	141,00 €
Mise à disposition sonorisation	129,00 €
Tarif horaire technicien : 8h-21h	42,00 €
Tarif horaire technicien : 21h-8h	75,00 €
Mise à disposition vidéo « haut de gamme » (projecteur 17 Kl) – nouveauté 2024	305,00 €
Mise à disposition sonorisation « haut de gamme »	361,00 €
Scène mobile	166,00 €
Forfait technique : estimé suivant technique et temps passé	766,00 €
	512,00 €
Caution matériel (restituée si matériel non détérioré)	260,00 €
Forfait nettoyage	448,00 €
Caution nettoyage (restituée si salle rendue propre)	638,00 €
Caution badge / clés	121,00 €

Associations, particuliers et entreprises EXTÉRIEURS

Salle	Forfait 1/2 journée 8h/13h ou 14h/19h	Forfait 8h-19h	Forfait 19h-2h	Tarif horaire journée 2h max.	Tarif horaire nuit après 22h
Salle A + B + Hall	766,00 €	1 532,00 €	894,00 €	153,00 €	281,00 €
Salle A + Hall	542,00 €	1 084,00 €	613,00 €	110,00 €	191,00 €
Salle B + Hall	336,00 €	563,00 €	322,00 €	57,00 €	97,00 €
Hall (forfait 4h)	170,00 €				
Hall (forfait horaire)	79,00 €				

Associations, particuliers et entreprises EXTÉRIEURS

Autres tarifs de location	2024
Office et/ou chambre froide	143,00 €
Gradins	128,00 €
Forfait loges	73,00 €
Forfait autres salles	198,00 €
Tapis de danse	206,00 €
Mise à disposition sonorisation	179,00 €
Tarif horaire technicien : 8h-21h	52,00 €
Tarif horaire technicien : 21h-8h	92,00 €
Mise à disposition vidéo « haut de gamme » (projecteur 17 Kl) – nouveauté 2024	610,00 €
Mise à disposition sonorisation « haut de gamme »	721,00 €
Scène mobile	232,00 €
Forfait technique : estimé suivant technique et temps passé	766,00 €
	512,00 €
Caution matériel (restituée si matériel non détérioré)	512,00 €
Caution badge / clés	121,00 €
Forfait nettoyage	448,00 €
Caution nettoyage (restituée si salle rendue propre)	648,00 €

ARRHES

Suite à quelques soucis d'engagement de la part de certains clients, il est proposé de mettre en place le versement d'arrhes, afin de s'assurer du sérieux des locations :

- ▶ Arrhes à verser dès la réservation et signature du contrat par les deux parties, de **50 % du montant de la location totale** ;
- ▶ Le solde sera versé après la location ;
- ▶ Remboursement uniquement en cas d'annulation **par le locataire dans un délai d'au moins 2 mois avant la date de l'évènement, ou par la collectivité en cas de force majeure.**

Le service est également régulièrement sollicité pour des résidences artistiques, selon des durées relativement variables : quelques jours, une à 2 semaines, ...

Afin de pouvoir répondre favorablement à ces sollicitations, un tarif forfaitaire/jour, représentant les frais inhérents au fonctionnement de la salle (énergie, lumière, ...), est proposé :

Résidences artistiques

Forfait journalier	100,00 €	110,00 €
Forfait entretien (salle + loges et sanitaires) <i>Le jour de sortie de résidence</i>	50,00 €	55,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Cultures – Patrimoine – Animations », réunie le 16 novembre 2023 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 1^{er} décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : FIXE les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 conformément aux tableaux présentés ci-dessus, pour la salle Espace 2000 – Célestin BLÉVIN ;

Article 2 : INSTAURE le principe de versement d'arrhes, afin de sécuriser les réservations ;

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

